

## **Les Montagnes, la clé de la reconquête de la biodiversité.**

**Il existe deux ONEMA : l'ONEMA « grand public »**, bras armé des Agences de l'eau et directeur de conscience des syndicats de rivière qui agissent sur le terrain. Cet ONEMA là publie des brochures et des fascicules très colorés qui n'engagent que lui et ceux qui le lisent. Cette ONEMA là explique dans les médias et aux techniciens de rivière que les seuils de moulins multi séculaires constituent le pire fléau de nos écosystèmes aquatiques terrestres parce qu'ils sont responsables de la pollution de l'eau, de la disparition de nos poissons et de la biodiversité. Un bon seuil de moulin est un seuil de moulin détruit.

C'est la règle et elle ne tolère aucune exception, au risque de se ridiculiser puisque les bureaux d'études (information à votre disposition) inféodés aux volontés d'un si généreux employeurs (75 000 € pour étudier 12 seuils dans la Loire) n'hésitent pas à demander des centaines de milliers d'euros pour détruire les seuils au titre de la continuité écologique, et plusieurs autres milliers d'euros pour bâtir des obstacles dans la rivière rectifiée afin de diversifier les habitats et de construire des nouveaux barrages et des zones de rétention d'eau pour limiter les conséquences des crues, autant de fonctions rendues gratuitement par les seuils millénaires disposés judicieusement dans les rivières ! Mais qu'importe, c'est le contribuable qui paye.

**L'autre ONEMA est l'ONEMA scientifique, doté d'équipes remarquables et reconnues internationalement, comme par exemple l'équipe ONEMA IRSTEA** basée à l'université de Lyon, qui a déjà publié une longue liste d'articles scientifiques, validés par les experts internationaux les plus réputés. Et que dit l'équipe scientifique ONEMA IRSTEA de Lyon ? Que la biodiversité est significativement plus importante quand il y a des ouvrages comme les seuils dans les cours d'eau et que d'autre part, les seuils et ouvrages n'ont qu'une incidence très modeste sur les communautés de poissons puisqu'elle ne dépasse pas 12% ! Autrement dit 88 % des problèmes provient d'autres causes ! Pourquoi peut-on les croire ? parceque ces chercheurs ont étudié des dizaines de milliers de cas et qu'ils ont soumis leur découverte aux experts internationaux, qui l'on validée.

On peut donc clairement affirmer que **les déclarations de l'ONEMA « grand public » sont de la propagande**, au sens le plus sombre de ce mot, puisqu'elles reposent sur des mensonges. Or, **dans le cadre de la « Montagne », les conséquences de cette dérive idéologique seront extrêmement graves, qui plus est, pour tout le pays. En effet, les montagnes constituent les zones les moins anthropisées de France. A ce titre, elles s'apparentent, mais bien entendu dans notre contexte, aux grandes zones naturelles et reculées du monde où subsiste une biodiversité fonctionnelle remarquable**, dans lesquelles, l'homme évite toutes interventions, de quelque nature qu'elle soit.

**Ce sont en effet les zones de montagne qui seront le moins impactées par le réchauffement climatique et la pollution, où vont donc se concentrer les reliquats de notre biodiversité notamment aquatique**, mais pas par migration des poissons des plaines vers la montagne parce que les caractéristiques d'hébergement des cours d'eau ne s'y prêtent pas, en terme de volume d'eau, de profondeur, de largeur, de proies etc...,

mais parce que les conditions environnementales resteront longtemps propices à la reproduction des individus qui s'y trouvent déjà.

**Or, la politique de destruction des anciens seuils de moulins en montagne aura des conséquences irréversibles sur la biodiversité aquatique**, puisque leur présence a un impact positif sur la diversité en espèces à travers la diversification des habitats, et ce sont aussi des zones refuges vitales pour la faune aquatique. **Même si les conséquences du réchauffement climatique se feront moins sentir en montagne, les événements exceptionnels, en termes de crues violentes et sécheresses extrêmes s'y produiront avec la même fréquence qu'en plaine**, or nous venons de battre 16 fois de suite, les records de chaleur ! Durant les crues, les seuils constituent les seules zones stables par rapport au reste de la rivière et durant les sécheresses, les seules zones à retenir l'eau suffisamment longtemps pour faire la jonction entre deux épisodes pluvieux, permettant la survie des organismes aquatiques, notamment parce **qu'avec l'altitude, l'eau y reste suffisamment fraîche et oxygénée par rapport à la plaine.**

L'absence de justification de la politique de destruction des seuils est d'ailleurs illustrée encore une fois par la commission territoriale Allier-Loire qui s'est réunie à Clermont Ferrand le 19 septembre 2016 et qui explique que la destruction d'un seuil a été suivie par un accroissement régulier du nombre de frayères (on ne dit pas lesquelles) pendant ... 3 ans, justifiant son action. Or, le même travail de suivi effectué dans la Loire à proximité de Roanne, montre qu'au bout de 7 à 8 ans, et pas 3, la population de poissons colonisatrice de l'espace « restauré » commence à diminuer, pour revenir au niveau initial au bout de 15 ans. Qu'on se rassure, les travaux de suivis d'intervention sont judicieusement limités à : 5 ans ! Mais par ailleurs, l'augmentation des frayères ne signifie pas augmentation de la biodiversité, **puisque la destruction du seuil a fait disparaître un grand nombre d'espèces de poissons qui colonisaient les différents habitats**, remplacés par un milieu plutôt sélectif avec de l'eau peu profonde circulant très rapidement qui donc ne convient qu'à un nombre limité d'espèces. Cet impact a été passé sous silence ! Nous notons aussi que ce constat a été fait sans comparaison avec une zone témoin. Or, on peut affirmer que n'importe quel tronçon de rivière sur le quel on aurait restauré la même granulométrie dans le lit que celle qui a été artificiellement produite suite à la destruction du seuil, aurait aussi été suivie de la même augmentation du nombre de frayères par déplacement des individus existants parce que la génération spontanée n'existe pas.

En revanche, la même commission présente une opération qui a effectivement conduit à **une augmentation de la biodiversité aquatique et que nous saluons. Il s'agit de travaux de construction d'une station d'épuration de St Etienne qui a été suivie d'une amélioration considérable de la qualité de l'eau, qui a permis la réinstallation naturelle de plusieurs espèces** dans le Furan. Il s'agit bien là de la preuve que les conditions environnementales physiques et chimiques de l'eau déterminent le retour des poissons mais pas les opérations d'hydromorphologie et en particulier l'effacement des seuils.

**Ce qui est encore plus préoccupant, c'est, qu'outre les aspects « refuges » remplis par les seuils dans le contexte climatique actuel, ceux-ci jouent également le même rôle que les zones humides, en remplissant les mêmes fonctions écologiques relatives à la neutralisation des nitrates, du phosphore (très important en zone de montagne associée souvent à de l'élevage) et des pesticides**

**(herbicides et fongicides)**, augmenté d'un rôle de puits de carbone (absorption du CO<sup>2</sup>), tout comme la mer, et d'oxygénation de l'eau. Détruire les seuils, c'est détruire des zones humides qui sont partout protégées aux frais de la collectivité puisque ces fonctions sont d'intérêt général. **En d'autres termes, la politique de la continuité écologique conduit à effacer les efforts imposés aux agriculteurs pour améliorer leurs pratiques culturales, en réduisant la capacité d'autoépuration des rivières suite à la destruction des seuils.** Un impact qui se voit nettement sur le rapport de la commission territoriale Allier-Loire qui souligne une stagnation de l'amélioration globale des masses d'eau sur son territoire.

**Les zones de montagne ont donc un rôle tout particulier à jouer pour conserver le pool génétique de nos espèces de poissons endémiques en préservant l'équilibre établi après plus de 1000 ans de co-évolution entre les dispositifs construits par les hommes dans les rivières et les communautés de poissons et des autres organismes aquatiques.** Un équilibre qui confère une certaine résilience à l'écosystème aquatique en place mais qui disparaît complètement dès qu'il est bouleversé par les pelleteuses chargées de modifier empiriquement et sans fondement scientifique certains composants de cet écosystème, comme les seuils, simplement parce que **la stabilité climatique requise pour la reconstruction d'un nouvel écosystème n'existe plus à cause du réchauffement climatique.**

**Il est important que dans la loi montagne, l'écosystème aquatique en place soit maintenu absolument en l'état, sans intervention dans les rivières parce que c'est de ces zones que pourra repartir la recolonisation de tous les bassins fluviaux,** quand les vraies mesures visant à stopper le changement climatique et à restaurer la qualité de l'eau auront été effectives et auront créé partout les conditions propices au développement de nos poissons endémiques et à la reconquête de notre biodiversité aquatique en perte.

Patrice CADET département de la LOIRE  
Albert HIGOUNENC département du JURA